



Extrait de délibération

Identifiant
2022-05-02

Bureau syndical 2 mai 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi deux mai à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 26 avril 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic

Co-signature du Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour la Sèvre Niortaise amont et ses Affluents 2023-2028

Le périmètre du Pays de Gâtine est concerné par le bassin versant de la Sèvre niortaise avec l'Egray, le Chambon amont et la Touche Poupard (sur les communautés de communes de Val de Gâtine et de Parthenay-Gâtine). Ce bassin versant est géré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN). Le syndicat mixte porte actuellement la rédaction de deux contrats territoriaux dont le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) pour la Sèvre Niortaise amont et ses affluents pour 2023-2028 (en groupement de commande avec le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine).

Le contrat territorial est l'outil privilégié de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Les contrats territoriaux milieux aquatiques sont une déclinaison du contrat territorial mais ne concerne que le secteur des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides et grands migrateurs).

Le SMBVSN a sollicité le Pays de Gâtine pour devenir cosignataire de ce contrat en tant que « partenaire technique ». Ce partenariat signifie que le Pays de Gâtine suivra la mise en œuvre de ce contrat et pourra saisir les opportunités de travailler avec le SMBVSN notamment dans la mise en place d'actions du Plan d'actions Trame Verte et Bleue du Pays de Gâtine (validé le 05/07/2021 par le Comité Syndical) sur les thématiques des milieux aquatiques et humides.

Les démarches multi-partenariales, telle que la réalisation de la stratégie de ce contrat territorial eau visant à mobiliser les acteurs locaux, représentent des solutions à renforcer en parallèle des outils réglementaires essentiels dans le domaine des milieux aquatiques.

La cosignature de ce contrat s'inscrit dans la continuité de la logique multi-partenariale mise en place par le Pays de Gâtine avec les structures du territoire agissant pour la gestion et la préservation des milieux naturels et des paysages.

Le Bureau Syndical décide d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour la Sèvre Niortaise amont et ses Affluents en tant que partenaire technique auprès du SMBVSN.

Pour 8

Abstention 0

Contre 1

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD